



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 novembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-huitième session

Point 104 de l'ordre du jour

### Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

## Résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement présenté par le Président de l'Assemblée générale

### Note du Secrétariat\*

#### Additif

### Résumé des auditions et échanges de vues informels avec des représentants de la société civile (New York, 28 octobre 2003)

#### *Résumé*

En vue du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (29 et 30 octobre 2003), l'Assemblée générale a procédé à des auditions et à des échanges de vues informels avec les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et/ou accréditées auprès du Processus d'examen du financement du développement. La réunion, qui était présidée par M. Julian R. Hunte (Sainte-Lucie), Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, s'est déroulée au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 28 octobre 2003. Elle avait pour thème général : points de vue de la société civile sur le bilan de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et tâches à accomplir. Des groupes de discussion ont été organisés sur les deux sujets suivants : i) examen des progrès réalisés et des échecs rencontrés depuis Monterrey;

---

\* La présente note a été établie par le personnel du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en consultation avec le Groupe international préparatoire sur le financement du développement.



et ii) renforcement du rôle du système des Nations Unies dans la gouvernance démocratique mondiale : vers de nouveaux mécanismes. Le Président de la séance a ouvert chacun des groupes de discussion par quelques remarques liminaires, qui ont été suivies des exposés des représentants de la société civile, puis d'un débat avec les membres des délégations à l'Assemblée générale, au cours duquel les participants ont posé des questions. Les principaux points des débats sont résumés ci-après.

1. Le Président de la réunion, M. Julian R. Hunte (Sainte-Lucie), Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, a ouvert la réunion en accueillant tous les intervenants et participants. Dans ses remarques liminaires, il a remercié les représentants de la société civile de leur contribution au Processus d'examen du financement du développement. Une année et demie après la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'était tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, l'Organisation des Nations Unies organisait ainsi un forum pour évaluer l'incidence des engagements pris lors de la Conférence sur la coopération en matière de développement. En conclusion, il a déclaré qu'il y avait eu un déplacement des priorités : après la prise de décisions, l'accent était mis désormais sur l'application des accords et des engagements pris à Monterrey.

## **Groupe de discussion 1 : Examen des progrès réalisés et des échecs rencontrés depuis Monterrey**

### **Aperçu**

2. Les débats du premier groupe de discussion ont été présidés par M. Roberto Bissio, coordonnateur de l'organisation Veille sociale. Ils ont porté sur les progrès réalisés et les échecs rencontrés depuis Monterrey, principalement dans le domaine de l'aide publique au développement (APD), des échanges et de la dette extérieure. Plusieurs mécanismes de mobilisation des ressources pour le financement du développement ont été identifiés. Il a été demandé qu'à l'avenir, les négociations commerciales soient plus transparentes, inclusives et démocratiques et soient clairement axées sur le développement. Les discussions ont également porté sur la crise argentine de l'endettement, qui offrait un exemple dramatique des effets désastreux de l'application aux pays en développement des mauvaises politiques macroéconomiques préconisées par les institutions financières internationales.

### **Exposés**

3. L'exposé de M. Reinhard Hermle [Misereor/Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE)], portait sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) et sur la suite donnée aux engagements pris en matière d'aide publique au développement. L'intervenant a souligné l'importance de l'aide publique au développement dans la réalisation des objectifs du Millénaire. Il a rappelé aux participants que, selon les estimations figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement que dirigeait M. Ernesto Zedillo, 50 milliards de dollars supplémentaires étaient nécessaires. L'intervenant a souligné que les engagements pris à Monterrey en vue d'accroître l'aide publique, y compris le montant estimatif de 7 milliards de dollars qui serait dégagé si l'aide était plus efficace, resteraient à cet égard insuffisants.

4. L'intervenant a donc axé son intervention sur trois grandes propositions qui pouvaient permettre de mobiliser des ressources supplémentaires. Premièrement, la proposition présentée par le Royaume-Uni, qui tendait à créer un nouveau mécanisme financier international, permettrait de mobiliser des montants considérables pour le financement du développement, même si elle n'avait pas l'appui de l'ensemble des pays, mais seulement d'un groupe de pays donateurs.

Certaines questions subsistaient néanmoins en ce qui concernait les effets possibles de ce mécanisme sur les marchés financiers et sur le volume de l'aide après 2015, lorsque les déboursements en faveur des pays bénéficiaires auraient pris fin alors que les engagements juridiques pris par les pays donateurs envers ce mécanisme resteraient en vigueur jusqu'à l'année 2030. Deuxièmement, les propositions concernant le prélèvement d'impôts et de redevances sur l'utilisation des biens communs planétaires (atmosphère, océans) devraient être analysées de manière approfondie dans la mesure où elles pourraient financer l'accès de tous aux biens publics mondiaux. De l'avis de l'intervenant, une taxe sur le carbone, qui serait prélevée sur la consommation des combustibles fossiles (et graduée selon l'intensité de la pollution atmosphérique qu'ils causent) et une taxe mondiale sur l'utilisation du kérosène ou bien sur le trafic aérien étaient des instruments qu'ils fallait utiliser d'urgence et qui seraient très efficaces. M. Hermle a également appuyé la proposition du Secrétaire général tendant à créer un groupe de travail dans le contexte du processus d'examen du financement du développement, afin d'étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme d'arbitrage équitable pour résoudre les crises de l'endettement souverain.

5. Si les dispositifs qui avaient été décrits pouvaient grandement contribuer au financement du développement, M. Hermle a souligné que, dans l'intervalle, le moyen le plus sûr d'atteindre les objectifs du Millénaire était d'augmenter considérablement l'aide publique au développement. Il doutait cependant de la volonté des pays d'accroître considérablement leur aide, étant donné les contraintes budgétaires actuelles et le faible appui politique que suscitait cette mesure au sein des gouvernements des pays donateurs. En guise de conclusion, l'intervenant a rappelé aux participants que le financement des objectifs du Millénaire était un excellent investissement à long terme, dans la mesure où il contribuait à réduire la pauvreté, à guérir et à prévenir les maladies endémiques, à éduquer et à dispenser d'autres services sociaux de base.

6. Dans son exposé sur le commerce en tant que moteur de la croissance – un examen des conséquences de la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Cancún – Mme Maria Riley a analysé les conséquences de l'échec de Cancún. Selon elle, les répercussions de cet échec dépendraient de la réaction des principaux acteurs, tels que l'Union européenne et les États-Unis. Tandis que la majorité de la communauté internationale était d'avis que le système commercial multilatéral offrait la meilleure voie pour le développement, certains remettaient en question l'orientation actuelle de l'OMC. Selon elle, Cancún signalait un nouvel environnement et pourrait promettre de nouvelles orientations. Mme Riley a rappelé aux participants que le cycle de développement de Doha mettait le développement au cœur du programme de l'OMC et que Cancún avait été à cet égard un ballon d'essai. Les questions qui avaient posé problème à Cancún concernaient surtout l'agriculture (les régimes douaniers imposés par l'Union européenne, le Japon et les États-Unis), l'initiative africaine en faveur du coton, l'accès au marché des produits non agricoles et les questions de Singapour. Selon l'intervenante, c'étaient les désaccords entre pays développés et pays en développement sur le texte de la déclaration finale qui avaient mené à une impasse.

7. Mme Riley a indiqué que de nouvelles alliances entre les pays en développement s'étaient forgées à Cancún, qui avaient cherché à promouvoir le programme de développement pour faire contrepoids aux acteurs habituels de

l'OMC. Par exemple, le Groupe des 20 « plus » avait proposé une solution de rechange sur l'agriculture, tandis que le Groupe des 32 avait enrichi le débat en présentant la position des pays pauvres sur leurs besoins dans ce secteur et que le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), l'Union africaine et les pays les moins avancés (PMA) avaient uni leurs forces pour promouvoir un programme pour le développement et manifester leur opposition aux questions de Singapour. Le Canada, l'Union européenne, le Japon et les États-Unis, constituant la « quadrilatérale », avaient supposé que ces alliances éclateraient sous les pressions économiques et politiques, mais elles avaient perduré après les négociations.

8. Mme Riley a fait valoir que ces types d'alliances étaient importants dans la mesure où ils rétablissaient l'équilibre des forces lors des négociations, mais on pouvait émettre des doutes sérieux sur leur viabilité. Elle a par ailleurs mis en lumière le rôle que les organisations non gouvernementales (ONG) avaient joué à Cancún en aidant les pays en développement à promouvoir leurs programmes de développement. Les ONG avaient également mis en lumière les injustices du système et les lacunes du processus de prise de décisions de l'OMC. L'intervenante a précisé à cet égard que ce processus avait été qualifié d'opaque et de secret dans les dernières années, où s'étaient multipliées des réunions officieuses, telles que les « miniministérielles », dont certaines étaient organisées sur « invitation seulement ». En outre, il n'y avait pas de procédure adéquate pour choisir les présidents ou les membres du Bureau lors des réunions de l'OMC. Les documents étaient souvent distribués avec retard, ce qui ne laissait pas suffisamment de temps pour les étudier de manière approfondie. Au bout du compte, Mme Riley estimait que Cancún avait été un succès qualifié puisqu'il avait permis la formation de nouvelles alliances efficaces qui avaient réussi à maintenir les questions de développement au coeur des négociations. Elle espérait que cette étape permettrait d'aboutir à l'avenir à des négociations plus transparentes. Toutefois, le maintien de la prédominance de quelques États membres au sein de l'OMC risquait de compromettre cette évolution positive.

9. Dans sa communication, Mme Cristina Calvo (Cáritas Argentina) a examiné les résultats des récentes réunions de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Elle a déclaré que l'Argentine avait modelé son programme de réforme économique sur le Consensus de Washington. Ce programme, qui en un premier temps avait été couronné de succès, comprenait notamment des mesures de privatisation et de déréglementation, d'ouverture économique et de réforme monétaire. On avait alors parlé de miracle argentin. Toutefois, à la fin des années 80, marquées par la crise de l'endettement interne et externe, la situation économique s'était dégradée, ce qui a entraîné une baisse de l'investissement, les investisseurs ayant perdu confiance, et à une fuite des capitaux. La pauvreté s'était aggravée, les femmes et les enfants en subissant particulièrement les conséquences. Cet effondrement social avait mis en danger la paix sociale. Au cours de la seule année 2003, l'Argentine avait conclu deux accords avec le FMI, dont les résultats étaient contestables. Elle a ajouté que les négociations étaient toujours lentes et complexes, ce qui la conduisait à s'interroger sur la volonté qu'avaient les grands pays d'aider l'Argentine. Lors de la réunion de juin 2003 avec le FMI, les représentants de la société civile avaient demandé à cette institution de réexaminer ses activités de façon à prendre en compte non seulement les effets sociaux, mais également les aspects éthiques de ses prescriptions en matière de réforme. Pour sa part, la société civile avait reconnu sa part de responsabilité dans la crise et la

nécessité de promouvoir la confiance entre toutes les parties prenantes. Mme Calvo a mentionné que le Directeur général du FMI avait reconnu que le programme économique était dissocié du programme social et indiqué que le FMI avait entamé un dialogue avec les organisations sociales sur la question de la réduction de la pauvreté. Elle se félicitait que le Directeur général ait décrit la réunion comme « une des plus importantes » à laquelle il eût jamais participé. Elle a affirmé, avec optimisme, qu'il était temps d'entériner le point de vue de ces organisations selon lequel la croissance n'était pas juste, si elle n'était pas socialement équitable.

10. Selon l'intervenante, pour promouvoir une croissance équitable dans un environnement international transformé, il fallait à la fois adopter une nouvelle attitude, renforcer la coopération et se doter d'outils adéquats. Pour combattre les inégalités au niveau mondial, il fallait à la fois modifier les règles de fonctionnement des institutions financières internationales et resserrer les liens entre ces institutions et la société civile. Elle a souligné que le développement ne dépendait pas seulement du capital physique mais aussi du capital social. Les accords conclus avec les institutions financières internationales en 2002 et 2003 étaient particulièrement déséquilibrés dans la mesure où le service de la dette de l'Argentine était supérieur aux versements que lui faisaient les institutions financières internationales. Elle a en outre déploré l'absence d'un mécanisme ordonné et efficace pour résoudre les problèmes de la dette souveraine et appelé à l'adoption d'un processus d'arbitrage juste et transparent pour traiter des problèmes de l'endettement. Elle a ajouté que les réunions d'automne des institutions de Bretton Woods, tenues à Doubaï, avait sensibilisé l'opinion publique internationale à l'inégalité du monde. Il fallait encourager une participation accrue et une représentation plus équilibrée des pays en développement et en transition. Lors de ces réunions, l'Argentine avait proposé de procéder à des échanges de dette extérieure contre des investissements dans le secteur de l'éducation.

11. Mme Calvo a également présenté quelques observations relatives à la récente réunion ministérielle de Cancún. Bien que les échanges soient considérés comme un puissant moyen de réduire la pauvreté, les pays développés hésitaient à modifier les règles commerciales existantes dans la mesure où elles favorisaient leurs propres intérêts. Selon elle, ce qui s'était passé à Cancún devrait faire comprendre au monde combien le pouvoir de négociation respectif des pays développés et des pays en développement était inégal. Elle a souligné en conclusion que l'objectif 8 des objectifs de développement pour le Millénaire, qui encourageait la constitution d'un partenariat mondial en faveur du développement, était la pierre angulaire qui soutenait tous les autres, et que sa réalisation dépendait de manière critique de l'attitude des pays les plus puissants.

### **Débat**

12. Un participant a demandé à Mme Riley dans quelle mesure les ONG qui étaient représentées à Genève cherchaient à établir des relations plus étroites entre l'OMC et l'Organisation des Nations Unies. Il avait l'impression que les États Membres ne souhaitaient pas que l'OMC ait des liens organiques avec l'Organisation des Nations Unies et ses activités. L'intervenante a répondu qu'il y avait à Genève de nombreuses ONG qui étaient très actives, notamment l'OXFAM, le Third World Network et Global South. Elle a souligné cependant que les procédures d'accréditation à Genève étaient pesantes et que l'accréditation n'y avait pas le même degré de permanence qu'au Siège de l'ONU à New York, ce qui

n'incitait pas à une participation active des ONG. Dans le même esprit, le représentant d'une ONG a déclaré qu'il fallait placer les débats relatifs à la gouvernance mondiale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Un autre représentant de la société civile a déploré l'absence de dialogue entre l'OMC et les ONG d'une part, et l'OMC et les institutions universitaires d'autre part. Il a fait valoir qu'il était nécessaire d'établir une coopération intellectuelle internationale entre l'OMC et les économistes.

13. La délégation du Japon a également souligné l'importance de la volonté politique. Une volonté résolue était nécessaire pour faire évoluer les politiques de coopération au développement. Le Japon y avait contribué en accroissant le montant de son aide et la part des dons. Par ailleurs, les zones de libre-échange n'étaient peut-être pas la meilleure solution au problème du commerce international dans la mesure où ces accords laissaient parfois à l'écart certains pays en développement.

## **Groupe de discussion 2 : « Renforcer le rôle du système des Nations Unies dans la gouvernance démocratique mondiale : vers de nouveaux mécanismes »**

### **Aperçu**

14. Le deuxième groupe de discussion était présidé par Mme Emira Woods, Codirectrice du projet Foreign Policy in Focus à l'Institut d'études politiques (sociétés transnationales). Le thème prédominant était les reproches adressés au caractère antidémocratique de la gouvernance des institutions de Bretton Woods et de l'OMC. Pour améliorer la structure et la sensibilité sociale de ces institutions, les participants ont appelé la communauté internationale à leur donner un nouveau cadre, sous l'égide des Nations Unies. Ce cadre devait être subordonné à l'échelle des valeurs sociales énoncées dans les documents issus des grandes conférences des Nations Unies, notamment dans le Consensus de Monterrey, et concrétisées dans les objectifs de développement du Millénaire.

### **Exposés**

15. M. Martin Khor (Third World Network) a axé son intervention sur les propositions de nouveaux arrangements entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce. Les institutions de Bretton Woods et l'OMC avaient été créées pour accomplir des missions bien précises. Le FMI par exemple devait assurer la stabilité financière internationale en stabilisant et régulant les finances nationales et internationales alors que la Banque mondiale devait offrir des crédits bon marché aux pays en développement. L'intervenant a reproché à ces deux institutions de s'être écartées de leur mandat originel et d'imposer aux pays des conditions de plus en plus nombreuses en matière de politiques économiques. L'OMC quant à elle était détournée de ses fins par les pays développés qui se servaient de cette organisation pour protéger leur agriculture et leurs industries textiles. Les subventions agricoles que versaient les pays développés, alors qu'ils obligeaient les pays en développement à appliquer de faibles droits de douane, avaient provoqué des déséquilibres intenable dans les échanges internationaux. L'intervenant a également appelé l'OMC à ne pas outrepasser son mandat en traitant de questions qui ne

concernaient pas les échanges, telles que les droits de propriété, les investissements, la concurrence et les marchés publics.

16. Les participants ont continué de débattre du rôle du système des Nations Unies dans le domaine économique et social. À cet égard, ils ont déploré la faiblesse de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui avait conduit la communauté internationale à se désintéresser de problèmes essentiels tels que les accords de stabilisation des prix des matières premières. De même, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, qui avait eu jadis un rôle de coordination et de conseil influent, mais l'avait perdu au cours des dernières décennies à la suite de processus de restructuration et de réduction des effectifs, devrait reprendre sa place dans ce domaine. En conclusion, l'intervenant a instamment prié les institutions de Bretton Woods et l'OMC d'en revenir à leur mandat originel. Le FMI devrait axer ses activités sur la stabilité financière internationale et laisser un espace suffisant aux politiques nationales, tandis que l'OMC devrait réexaminer l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et l'accord sur les mesures concernant les investissements liés au commerce (MIC) et exclure les questions de Singapour du programme des négociations futures. Au bout du compte, le système des Nations Unies devrait retrouver le territoire perdu, devenir le conseiller privilégié des pays en développement et les doter de moyens nouveaux grâce à ses équipes de recherche et ses conseils.

17. Dans son exposé, M. Chandra Patel (Southern and Eastern African Trade Information and Negotiations Institute) a proposé de nouveaux arrangements institutionnels dans le cadre du système des Nations Unies pour renforcer l'ECOSOC. M. Patel a souligné qu'au cours des deux dernières décennies, la libéralisation des différents marchés (biens et services, travail, capitaux et investissements) avait multiplié les risques de défaillance du marché et des pouvoirs publics et contribué à la croissance des revenus, de l'inégalité, de la pauvreté et de l'incertitude. D'où la nécessité de rendre la gouvernance des institutions politiques et financières internationales plus efficace. À cet égard, il fallait réformer fondamentalement et parallèlement l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC, dans la mesure où ces institutions, dont les fonctions étaient imbriquées, servaient des intérêts hégémoniques. Le Conseil économique et social par exemple, responsable des questions macroéconomiques, ne disposait d'aucun pouvoir contraignant, de façon à préserver le statut spécial du FMI, institution où les États-Unis, par leur pouvoir de veto, pouvaient bloquer la prise de décisions. Selon l'intervenant, la question du renforcement de l'ECOSOC allait bien au-delà de questions telles que l'ordre du jour, les méthodes de travail, la fréquence des réunions ou encore la taille et la composition des membres de cet organe. Aussi longtemps que le système de prise de décisions des institutions financières internationales et de l'OMC restait inchangé, on ne pouvait guère être optimiste quant à la perspective de réforme significative.

18. Il restait cependant indispensable que les organisations de la société civile expriment leurs inquiétudes et encouragent l'unité de vues qui s'amorçait entre pays en développement sur certaines questions. À cet égard, M. Patel a proposé d'instituer un dialogue ouvert et régulier avec le Groupe des 20 « plus », groupe des pays qui avaient réussi à dégager un consensus à Cancún sur les questions de Singapour et sur les questions agricoles. De la même façon, la constitution d'alliances entre les ONG au niveau des pays, dans des domaines tels que la

restructuration de la dette et l'amélioration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, pourrait permettre une réelle évolution. Mais même dans cette hypothèse, obtenir une révision significative de la Charte des Nations Unies, et notamment le renforcement du Conseil économique et social, exigerait une alliance résolue entre pays du Sud et pays du Nord partageant leurs points de vue, exprimant les mêmes positions.

19. La communication de Mme Gemma Adaba (Confédération internationale des syndicats libres) traitait du sujet suivant « Vers un système de gouvernance démocratique mondiale : représentation des pays en développement et participation de la société civile ». Selon Mme Adaba, la communauté des ONG attendait des organismes des Nations Unies qu'ils améliorent la gouvernance mondiale sur la base du principe de justice économique et sociale. Le Processus d'examen du financement du développement offrait un forum adéquat pour traiter de la réforme des institutions de Bretton Woods et de l'OMC. S'attachant à l'incidence des politiques préconisées par ces institutions sur les pays en développement, elle a particulièrement déploré la déréglementation du marché du travail qui, selon elle, n'était ni économiquement, ni socialement justifiée et était préjudiciable aux femmes. Il fallait que les institutions de Bretton Woods et l'OMC intègrent dans leurs politiques des considérations relatives aux droits fondamentaux et aux droits du travail, à l'égalité des sexes et à l'environnement. L'intervenante a appelé à une réforme de tous les organes internationaux concernés. Cet effort représenterait un basculement de paradigme, et établirait une échelle des valeurs sociales et des normes énoncées dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies des années 90, dans les traités sur les droits de l'homme et dans les normes fondamentales du travail du système des Nations Unies. Elle a en particulier proposé de constituer des groupes d'étude thématiques, comme l'avait recommandé le Secrétaire général dans son rapport sur l'application et le suivi des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement (A/58/216). Ces groupes de travail thématiques seraient composés d'experts et veilleraient à assurer la participation d'un large éventail de parties prenantes, y compris des représentants des pouvoirs publics, des institutions multilatérales, du système des Nations Unies, de la société civile, du monde des affaires et des universitaires indépendants. L'intervenante a en outre rappelé la recommandation du Secrétaire général visant à créer au sein de l'ECOSOC un comité exécutif ou comité directeur selon le modèle du Bureau du Comité préparatoire de la Conférence de Monterrey.

20. Ce comité exécutif ou comité directeur pourrait comprendre des représentants de trois ou quatre pays de chaque région géographique. Il prêterait assistance au Conseil économique et social pour toutes les questions relatives à la cohérence des politiques et, en particulier, au suivi de la Conférence de Monterrey, y compris les travaux préparatoires des réunions annuelles de haut niveau entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Selon Mme Adaba, cela pourrait être l'amorce d'un basculement de paradigme aboutissant à renforcer le rôle du Conseil économique et social et ouvrir la voie à la création d'un conseil de sécurité économique et social composé de 25 membres tournants, qui remplacerait le mécanisme de décision du G-8, qui était extérieur au système des Nations Unies. À court et à moyen terme, la réunion annuelle de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC pourrait devenir le principal forum chargé d'assurer la cohérence des systèmes

monétaires, financiers et commerciaux aux fins du développement. Pour renforcer encore la coordination et la cohérence sur les questions de gouvernance mondiale, il serait possible d'établir des instances de coordination avec les autres institutions spécialisées et fonds du système des Nations Unies dans le contexte des réunions annuelles de haut niveau de la CNUCED, de l'OIT, du PNUD, de l'UNIFEM et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que dans le cadre de processus associant de nombreuses parties prenantes de la société civile et du secteur des affaires. En guise de conclusion, l'intervenante a souligné la nécessité de réformer les institutions de Bretton Woods et recommandé de modifier la structure actuelle des droits de vote en faveur des pays en développement, de démocratiser le processus de nomination aux postes de direction, et de diversifier le contenu des politiques, l'origine géographique et la formation universitaire de leur personnel.

### **Débat**

21. Au cours du débat qui a suivi la présentation des exposés, un représentant a relevé que les ONG semblaient ne pas avoir réalisé qu'à Doha, les pays en développement s'étaient engagés à libéraliser leurs économies en contrepartie de l'inscription de la question du développement au programme des négociations. M. Khor a répondu qu'il était nécessaire d'examiner la cohérence entre le système commercial et les autres mesures économiques, telles que la libéralisation du compte des capitaux. Le Conseil économique et social devrait créer un mécanisme de coordination afin d'examiner ce type de problème. Selon lui, l'échec de Cancún s'expliquait par l'insistance des pays industriels à défendre des mesures qui ne faisaient pas l'objet d'un consensus adéquat.

22. La représentante du FMI a indiqué que, selon elle, les ONG ne souhaitent pas que le FMI se désintéresse de questions telles que la réduction de la pauvreté, mais s'inquiétaient plutôt des modalités de fonctionnement de cette institution. Elle a confirmé que le FMI examinerait la question de la représentation des pays en développement lors de sa prochaine réunion, en vue d'adopter une feuille de route. Elle a fait valoir que cette institution s'intéressait en fait davantage aux questions relatives aux pays en développement, dans la mesure où beaucoup de ces pays se trouvaient actuellement confrontés à de graves déséquilibres de la balance des paiements qui rendaient l'intervention du FMI nécessaire. L'institution prêtait également attention aux points de vue de la société civile dans la mesure où elle consultait régulièrement des représentants de la société civile au niveau des pays.

23. Mme Calvo a évoqué la situation d'après crise en Argentine et proposé l'établissement d'un groupe d'étude sur la recherche de solutions au problème de l'endettement souverain dans le cadre de nouvelles règles internationales protégeant la dignité humaine. Seule une approche de ce type pourrait concilier les pressions exercées par le FMI et l'OMC et les besoins des pays. Le représentant du Nigéria s'est interrogé sur la façon de concilier l'ajustement structurel, qui devait soi-disant favoriser la croissance, et l'augmentation du chômage que l'on observait dans le cadre de ces programmes.

24. Un représentant des ONG a déclaré que le Mécanisme de restructuration de la dette souveraine que proposait le FMI était l'aveu de l'insuffisance de ses politiques, mais n'était pas une solution. Tout mécanisme de ce type devait comporter des mesures visant à protéger le développement d'un pays, de façon plus

intégrée, et une réforme des systèmes commerciaux et financiers internationaux. Prenant à nouveau la parole, Mme Adaba a souligné que les politiques macroéconomiques devaient respecter les objectifs de développement du Millénaire. Elle a en outre fait valoir que les priorités internationales et les considérations relatives à l'emploi devaient être au coeur de toute politique d'ajustement.

25. Le Président du deuxième groupe de discussion a conclu le débat en soulignant que l'objet de la réunion était de faire connaître les préoccupations de la société civile aux prochaines réunions des tables rondes et aux réunions plénières du dialogue de haut niveau sur le financement du développement afin de promouvoir un système économique plus juste et plus équitable.

## **Recommandations**

26. **Plusieurs points importants ont été soulevés dans les déclarations liminaires, les exposés et les débats entre les représentants de la société civile, les délégations et les autres parties prenantes qui étaient présentes. Les intervenants représentant la société civile ont formulé les principales propositions suivantes :**

a) **Il est nécessaire d'assurer le suivi des engagements contractés à Monterrey. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'objectif de développement pour le Millénaire No 8, relatif à la constitution d'un partenariat mondial pour le développement, que les pays développés n'ont pas encore réalisé;**

b) **Plusieurs mécanismes de mobilisation des ressources ont été identifiés, tels que la facilité financière internationale, le prélèvement de taxes et de redevances sur l'utilisation des biens communs planétaires, la taxe sur les transactions monétaires et des mesures pour récupérer les actifs soustraits aux pays en développement par la corruption. Ces mécanismes pourraient être établis dans le cadre du processus de suivi de la Conférence sur le financement du développement et de la mise en oeuvre de la Convention internationale contre la corruption;**

c) **Les organismes des Nations Unies devraient retrouver leur rôle en matière d'établissement de normes, particulièrement dans le domaine des droits de l'homme, des droits du travail et des politiques macroéconomiques et sociales. Les responsabilités des institutions de Bretton Woods et de l'OMS devraient se limiter à leur mandat originel. L'OMC devrait axer ses activités sur le commerce et ne pas les étendre à des domaines non commerciaux. Le FMI devrait se cantonner au domaine financier pour assurer la stabilité, combattre l'instabilité et la spéculation et ne pas intervenir dans le domaine des politiques commerciales en exigeant une libéralisation unilatérale; la Banque mondiale devrait donner son appui à des projets bien conçus et ne pas imposer d'ajustements structurels;**

d) **Un organe de supervision, tel qu'un Conseil de sécurité économique et social, est nécessaire. Pendant la négociation de cette ambitieuse réforme, il faut prendre immédiatement d'autres mesures concrètes :**

i) **Modifier la répartition des voix et les structures des institutions de Bretton Woods afin d'assurer une plus forte représentation des pays en**

développement à leur conseil d'administration et que ces institutions rendent régulièrement des comptes à l'Assemblée générale des Nations Unies;

ii) Intégrer l'OMC à la famille des Nations Unies;

iii) Établir sous l'égide des Nations Unies un mécanisme qui assurerait un partage juste et équilibré du fardeau pendant les crises de la dette souveraine. À cet effet, l'Assemblée générale devrait adopter la recommandation qu'a faite le Secrétaire général des Nations Unies de mettre en place un groupe d'experts sur la dette extérieure (rapport du Secrétaire général A/58/216, par. 137);

iv) Établir des groupes formels, conformément à la recommandation formulée dans le rapport du Secrétaire général. Il pourrait s'agir de groupes de travail thématiques, constitués d'experts, mais ménageant une participation adéquate à une large gamme de parties prenantes représentant les pouvoirs publics, les institutions multilatérales, les organisations du système des Nations Unies, la société civile, les milieux des affaires et des universitaires indépendants;

v) Créer un comité ou un bureau élargi du Conseil économique et social, ayant une représentation géographique équilibrée, afin d'assurer le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, conformément au rapport du Secrétaire général (A/58/216, par. 182).

---